



N Ref: 3287-FRE/LXB-ER

VŒUX TYPE**« POUR DES BUDGETS A LA HAUTEUR DE LA CRISE »**

Monsieur le [Président de l'exécutif],

Face à la crise que nous affrontons et aux enjeux qui nous attendent, il est indispensable que les élus concentrent leurs efforts de manière efficace. La crise n'est pas seulement nationale ; elle touche tout le monde et nous connaissons tous des personnes qui en subissent les conséquences. Notre priorité est de les protéger et de leur permettre de conserver leur emploi.

Dans son plan de relance, le Gouvernement a fait le choix ambitieux et efficace de l'investissement car l'investissement donne du travail aux entreprises, soutient l'emploi et prépare l'avenir.

Aujourd'hui, nous vous demandons solennellement de mettre de côté les considérations partisans et les critiques systématiques envers l'action du Gouvernement pour faire, à votre tour, le choix de l'avenir en adoptant une politique d'investissement. [nom de la collectivité] a besoin d'un budget qui, à l'image du plan de relance, soit à la hauteur des enjeux.

Alors que l'Etat va augmenter de 17 Md€ le budget de la protection sociale, qui est déjà chaque année de 550 Md€, alors que le Gouvernement a annoncé une meilleure indemnisation du chômage partiel et une aide accrue pour les classes moyennes et les familles, par exemple en supprimant en 2009 les sommes restant à payer pour les contribuables de la première tranche de l'impôt sur le revenu et en augmentant les allocations familiales, que proposez-vous pour accompagner les femmes et les hommes touchés par la crise ?

Les responsabilités qui sont les nôtres nous imposent, tout comme aux représentants nationaux, d'agir dans l'intérêt des administrés : soutenir l'investissement local, c'est soutenir l'emploi des Français.

DIRECTION DES AFFAIRES

Collectivités locales/ plan de relance

1. L'aide financière de l'Etat aux projets d'investissement des collectivités locales

- L'Etat va rembourser de manière anticipée la TVA aux collectivités territoriales par le biais du fonds de compensation de la TVA (FCTVA), à hauteur de 2,5Mds € supplémentaires :
 - A condition que les collectivités aient augmenté leurs dépenses d'investissement avant le 31 mars 2009, d'au moins 1€ de plus que la moyenne de ses investissements en 2006, 2007 et 2008.
 - Mesure soumise à une contractualisation avec le Préfet
 - Remboursement par anticipation de 2 années de TVA (en 2009 ; 2007 et 2008)
 - La mesure a vocation à devenir, non pas contextuelle, mais définitive pour les collectivités qui en feraient le choix
- Augmentation de la FCTVA de 47% pour l'année 2009
- La Caisse des dépôts et des Consignations (CDC) réserve une enveloppe de 8 Mds€ sur ses fonds d'épargne pour le financement de grands projets (les lignes à grande vitesse, les transports en commun en site propre...) dans le cadre de partenariat public-privé, de concessions, ou d'appels à projet, pour le cofinancement de ces projets par des sociétés privées et les collectivités locales :
 - Taux d'intérêt attractif
 - Possibilité d'échelonner le remboursement de l'emprunt sur une longue période
- Pour les projets jugés prioritaires, l'Etat pourra se porter garant des emprunts de la société porteuse du projet de trouver, afin de lui permettre de trouver un financement à moindre coût, et ce, à hauteur de 10 Mds€
- Le livret A et le Livret de Développement durable pourront être utilisés pour des prêts permettant le financement de projets structurants, soit directement aux sociétés privées, soit aux collectivités locales qui les redistribueront sous forme de subventions d'investissement.
- Intensification des contrats de projet Etat-Région (CPER) :
 - 400 M€ seront investis par l'Etat en 2009, notamment dédiés :
 - Au volet ferroviaire : 250M€
 - Au volet universitaire

2. L'Etat et les collectivités locales se mobilisent conjointement pour aider les entreprises

- Exonération des charges patronales pour les embauches dans les TPE
- Accroissement des moyens d'OSEO pour soutenir le financement à court terme des entreprises
- Plan en faveur de l'automobile :
 - Un fonds d'investissement sera créé par les constructeurs automobiles et le fonds stratégique d'investissement → restructuration du secteur automobile
 - Un soutien au crédit automobile : un prêt d'1 Md€ est accordé aux filiales bancaires des constructeurs
 - Prime de 1000€ :



- Pour les particuliers achetant un véhicule neuf émettant moins de 160 g de CO2 (inclus), accompagné de la mise à la casse d'un véhicule de plus de 10 ans
- Pour les professionnels acquérant un véhicule utilitaire léger neuf, accompagné de la mise à la casse d'un véhicule de plus de 10 ans.

- **Crédit impôt-recherche :**
 - restitution intégrale dès le début 2009 du crédit impôt-recherche aux entreprises, pour un montant de 3,8 Mds€
- **Crédits TVA :** règle du mois créateur, qui va impacter de manière positive la Trésorerie des entreprises
- **Le seuil de « minimis »** fixant le montant maximum d'aide aux PME par les collectivités locales, dont notamment les régions, passe de 200 000 à 500 000€ (pendant 2 ans)
- Les fournisseurs des collectivités locales devraient prochainement pouvoir bénéficier d'un décret en cours d'élaboration, raccourcissant les délais de paiement à l'égard des fournisseurs de 45 à 30 jours.

DES mesures de simplifications administratives et de souplesse

- **Règles de marché public :**
 - Un marché public peut désormais être conclu sans aucune procédure formelle lorsqu'il ne dépasse pas un seuil de 20 000€ (au lieu de 4000€) → facilite l'accès des PME à des contrats publics
 - Le seuil au-delà duquel s'applique la procédure d'appel d'offre passe désormais de 206 000€ au seuil communautaire de 5 151 000€
 - La règle de publication d'un avis de publicité pour les achats des collectivités territoriales sera assouplie
 - Préparation en cours d'un guide des marchés publics pour renforcer la sécurité juridiques des collectivités
 - **Règles d'urbanisme :**
 - Prorogation des permis de construire pendant 1 an à compter du 4 décembre 2009
 - Augmentation des coefficients de constructibilité de 20% dans les villes volontaires
 - La limitation dans le temps du droit de priorité des communes sur la cession des terrains publics, en particulier en cas de but de construction de logements
- soutenir la construction et encourager l'investissement des collectivités locales

Logement

- **1,8Mds€ seront consacrés à la relance du logement en 2009, notamment consacrés à :**
 - La création d'un fonds doté de 200 M€ dédié à la rénovation de l'habitat insalubre et à la rénovation thermique.
 - Construction de 70 000 logements, dont 30 000 logements sociaux.
 - Création d'un fonds de 200 M€ venant à compléter l'éco-prêt à taux zéro et les prêts de la caisse des Dépôts.

